

DECRET N° 81-286 du 17 Septembre 1981

chargeant le Camarade Barthélémy OHOUENS,  
Ministre de l'Industrie, des Mines et de  
l'Energie, de l'intérim du Camarade François  
DOSSOU, Ministre des Transports et des  
Communications pour compter du 10 Septembre  
1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi  
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 81-272 du 5 Septembre 1981 chargeant le Camarade Romain  
VILON-GUEZO, Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée  
Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République  
pour compter du 7 Septembre 1981,

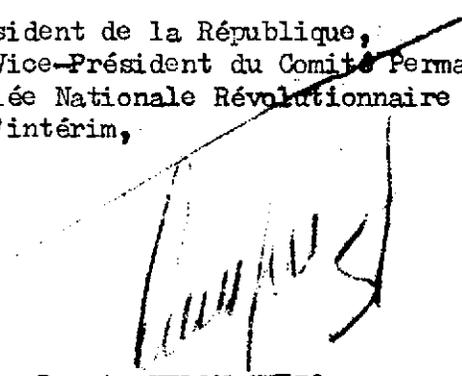
DECRETE :

Article 1er..- Pour compter du 10 Septembre 1981, le Camarade Barthélémy  
OHOUENS, Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie est chargé de  
l'intérim du Ministre des Transports et des Communications pendant l'absence  
du Camarade François DOSSOU.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 17 Septembre 1981

pour le Président de la République,  
le Premier Vice-Président du Comité Permanent  
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire  
chargé de l'intérim,



Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MIMM-MTC 6 autres  
Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI-  
Gde Chanc. 2 UNB - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB 1.--